

ARRÊTÉ
Portant autorisation d'ouverture d'un débit de boissons temporaire
3ème catégorie

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE PÉRONNAS

VU l'article L3321-1 du code de la santé publique,

VU la demande présentée par :

Monsieur: LACROIX Frédéric

Le mercredi 11 septembre 2024

Représentant l'association : DIAMS CLUB BOURG PERONNAS

En qualité de : Président

Adresse de l'association : 150 Impasse Claude Berthollet 01960 Péronnas

Nom de la manifestation : Quine Loto du Diams Club

Adresse de la manifestation : Salle des Fêtes Pierre CHAMBAUD

Pour l'ouverture d'un débit de boissons temporaire pour la manifestation à PÉRONNAS,
Le dimanche 06/10/2024 de 08h00 à 23h00.

ARRÊTE

ARTICLE I – Monsieur LACROIX Frédéric **AUTORISÉ** à ouvrir un débit de boissons temporaire à PÉRONNAS.

ARTICLE II – Cette ouverture de débit de boissons temporaire de 3^{ème} catégorie se tiendra Salle des Fêtes Pierre CHAMBAUD à PÉRONNAS le :

Dimanche 06/10/2024 de 08h00 à 23h00

ARTICLE III : L'agent de la Police Municipale de PÉRONNAS est chargé de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée à :

- Monsieur LACROIX Frédéric, 150 Impasse Claude Berthollet 01960 Péronnas.
- Monsieur l'agent de la Police Municipale de PÉRONNAS.

Fait à PÉRONNAS, mercredi 11 septembre 2024

Le Maire

Hélène CÉDILEAU

